

Processus de réflexion pour un passage anticipé

Circulaire n° 2024-107 du 16 août 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement
NOR : MENE2400714D

1

En classe

Que pense l'enfant des aménagements proposés dans le cadre du PPRE ?

En terme de parcours, l'élève est-il en réussite dans un seul domaine ou dans tous les domaines ? Depuis quand ? Est-ce ponctuel ou durable ?



La réflexion devra se prolonger avec l'enseignant de la classe précédente et de la classe suivante.

Est-il appliqué ou est-il brouillon ?

Quelle est son attitude face à la tâche : va-t-il vite, bacle-t-il son travail, fait-il tout ?

OU

Est-ce un observateur, se questionne-t-il ? Donne-t-il l'impression qu'il va lentement alors qu'il a déjà tout compris ?



2

Avec le RASED

Une fois les premières observations et les premières données collectées, questionner la situation avec le RASED

La situation doit être évoquée avec les parents et l'élève afin de poursuivre les investigations (RASED)

PEDAGOGIQUE

- 1 - Questionnement sur les compétences en classe
- 2 - Quelle est sa méthode de travail ?
- 3 - Évaluation selon l'âge et le niveau
- 4 - Solliciter la psychologue scolaire

PSYCHOLOGIQUE

- 1 - Questionnement autour du comportement général de l'élève (attitude générale, relation aux autres - adultes, enfants)
- 2 - Attitude face au travail
- 3 - Observation en classe
- 4 - Entretien psychologique individuel et/ou avec les parents



Faire un PPRE pour intégrer des aménagements du parcours scolaire (ex : immersion dans une classe supérieure...)

3

Équipe éducative

Convoquer une équipe éducative avec tous les partenaires agissant autour de l'enfant : parents, RASED, psychologue, orthophoniste...



Permettre à chacun de donner son point de vue, questionner le parcours de l'élève, avant et après.

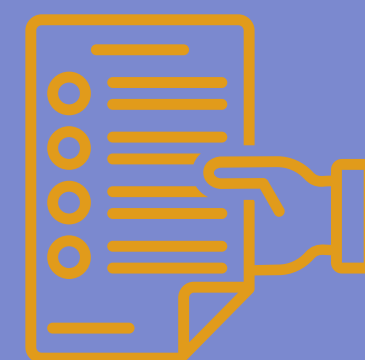
- Emettre un avis consultatif en EE puis faire valider la décision en conseil des maîtres, elle est soumise à l'avis de l'IEN et donc saisir le pôle ressource
- Prévoir un prochain temps d'échange avec la famille pour évaluer l'action mise en place

4

Pôle ressource

Transmission d'une fiche de saisine au pôle ressource

Le dossier est analysé en pôle ressource et l'avis de l'IEN est transmis au directeur de l'école



Suite à cet avis, favorable ou défavorable, des propositions sont faites à la famille :

- aménagement de parcours
- différenciation
- adaptation

Le socle commun rappelle les objectifs à poursuivre sur l'ensemble de la scolarité. L'organisation par cycles, intégrant les repères de progressivité annuels, permet de s'adapter à la diversité des besoins des élèves et de maintenir une ambition pour tous.